

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 75 / 185 du 14.4.75

portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais :

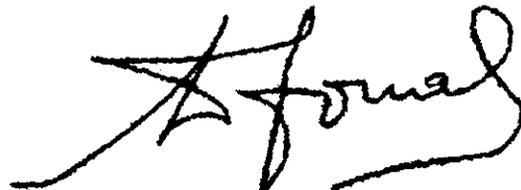
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur ORSINI Jacques-Augustin-Lucien, Directeur des Services Administratifs - SAIVA - ALTEX - PRESTO - BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 14 Avril 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

ke